



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 111934

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des instituts universitaires de technologie dont la santé financière est des plus préoccupantes. En effet, le ministère ne verse aux instituts qu'une part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qu'il estime nécessaire : 87 % en moyenne, 78 % pour les plus mal lotis, de la DGF théorique. Pour l'IUT de Tarbes, qui fait partie des plus mal couverts du fait de son développement constant, les besoins sont estimés sur la réalité de l'année précédente, ce qui le pénalise encore davantage. Ce taux de couverture, en baisse constante, partout en France, depuis 2002, situe maintenant les IUT en mauvaise place dans l'université alors même que le Gouvernement se gargarise de la nécessité de professionnalisation des parcours dont les IUT sont un des fleurons. Pour preuve, en 2003, le ministère s'était engagé sur un taux minimum dans le pays de 89 % mais pour revenir à cette situation un calcul simple montre que 7,7 ME auraient dû être injectés en 2006. Or, il n'y en a eu qu'un. Alors même que la réussite des IUT est reconnue dans les enquêtes d'opinion tant par les familles que par les chefs d'entreprises, le ministère, lui, ne soutient pas leur développement. Il lui demande donc quelles mesures d'urgence il compte prendre sur le plan financier afin de stopper la dégradation du taux minimum de couverture DGF, mais également sur le plan humain dans l'optique de la création d'un nombre d'emplois suffisants pour être en conformité avec la charge d'enseignement et ne pas abaisser la qualité de service des IUT.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, un effort tout particulier a été réalisé pour augmenter les moyens de fonctionnement des instituts universitaires de technologie (IUT). Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de 6,8 MEUR, soit une augmentation de plus de 5 %. Par ailleurs, chaque année les dotations des IUT sont revalorisées en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus de 1 MEUR a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006 au bénéfice de certains établissements. Ces moyens budgétaires supplémentaires se sont aussi accompagnés de créations d'emplois. Ainsi, dans le cadre de la répartition des moyens 2006, cent cinquante-sept emplois supplémentaires ont été implantés en IUT : cent vingt et un au titre des structures existantes (soixante-dix enseignants-chercheurs et cinquante et un IATOS) et trente-six au titre de l'ouverture de dix nouveaux départements (vingt et un enseignants-chercheurs et quinze IATOS). Au total, les IUT ont reçu 138,48 MEUR et disposent de 10 119 emplois d'enseignants et 4 406 emplois d'IATOS.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111934

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12629

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 305